

Pertinence des recommandations des droits de l'homme dans la réponse à la pandémie

L'objectif du HCDH est de mettre les droits de l'homme au cœur de la réponse à la COVID-19 par les Etats, les partenaires de l'ONU, la société civile et le secteur privé. Pour ce faire, il s'appuie sur 6 domaines prioritaires ; 1. Le respect de tous les droits de l'homme et l'attention aux sujets spécifiques qui pourraient être moins visibles ou plus sensibles ; 2. Les personnes et groupes vulnérables ; 3. La participation, l'inclusion et l'accès à l'information ; 4. Les droits économiques et sociaux ; 5. L'intégration des droits de l'homme dans la réponse du système des Nations Unies ; et 6. La contribution des mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme dans la réponse à la COVID-19.

Le graphique met en exergue les recommandations adressées à la Guinée par les mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme, l'Examen Périodique Universel, les procédures spéciales et les organes de traités, au cours de cinq années qui ont précédé l'épidémie et que le HCDH considère comme particulièrement pertinentes pour répondre à la pandémie de manière inclusive et pérenne. Toutes les recommandations à la Guinée sont accessibles sur la base des données en ligne du HCDH : <https://uhri.ohchr.org/>.

Intégrer une approche du développement fondée sur les droits de l'homme

Développer et appliquer les indicateurs de mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels

Prendre les mesures pour doter les populations d'une protection sociale universelle

Assurer la transparence de la gestion des activités d'exploitation minière (CDESC; EPU)



Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable

Favoriser la résilience des systèmes agricoles face aux chocs climatiques (CDESC)



Améliorer les structures de santé et la formation du personnel soignant

Promouvoir l'accès aux services de santé de base et à une couverture maladie universelle pour tous

Garantir aux femmes l'accès aux services de santé sexuelles et reproductives (CEDEF; CDESC; EPU)



Poursuivre et appliquer le programme "éducation pour tous" pour pallier les inégalités

Garantir aux enfants handicapés et à ceux vivant en zone rurale l'accès à l'éducation (CDESC; EPU)

Coopérer avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme

Appliquer le Code minier afin que les communautés jouissent des retombées économiques

Promouvoir le droit au développement (CTM; Comité DH; CDESC; EPU)



Lutter contre la violence faite aux femmes, y inclus viol conjugal, polygamie, mariages précoces et forcés et MGF

Assurer la participation des femmes à la vie publique ; appliquer la loi du 2 mai 2019 sur la parité (CDESC; CEDEF; Comité DH; EPU)

Améliorer les conditions carcérales et le traitement des prisonniers

Protéger le droit à la vie, y compris en situation d'état d'urgence

Garantir à tous un accès impartial et équitable au système judiciaire

Renforcer le système judiciaire pour lutter contre l'impunité, y compris les auteurs des VBG et de torture (CDESC; Comité DH; EPU)



Assurer partout l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (CDESC)

Sensibiliser aux stéréotypes touchant les plus vulnérables, y compris en situation d'urgence sanitaire

Appliquer les lois et assurer l'accès des victimes de discrimination à des recours effectifs (CDESC; Comité DH)



NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Créer des emplois pour les jeunes

Faciliter le retour et la réinsertion durable des travailleurs migrants guinéens

Sensibiliser et protéger par une loi les droits des personnes atteintes d'albinisme

Garantir la sécurité et la liberté d'expression aux défenseurs des droits de l'homme

(CTM; Comité DH, CDESC; EPU)



Garantir à tous les citoyens le droit de constituer des syndicats

Favoriser un climat sociopolitique et économique propice à la création d'emplois

Lutter contre l'exploitation économique des travailleurs du secteur informel (CDESC; EPU)